

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE
SALLE DE GRANDANGOULEME A L'OPH DE
L'ANGOUMOIS**

DGS - Communication
N° 2020-D-182

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de
GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle du Conseil de GrandAngoulême à l'Office public de l'habitat de l'Angoumois, situé 42 rue du Docteur Duroselle à ANGOULEME, pour l'organisation d'une réunion le mardi 30 juin 2020 de 8h00 à 12h00.

Article 2 – La salle est mise à disposition à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général adjoint en charge des services techniques et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **8 juillet 2020**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 08/07/2020
Publié ou notifié,
Le 08/07/2020